



Yvetot, le 31 mai 2022

Objet : Convocation à l'Assemblée Générale extraordinaire du District de Football de Seine-Maritime

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Du fait de l'actualité du District, nous nécessitons la convocation d'une Assemblée Générale en cours d'année afin de valider la conformité d'une procédure immobilière. Nous avons l'honneur de vous convier à l'Assemblée Générale du District de Football de Seine-Maritime qui se tiendra le :

**Mardi 14 juin 2022, à partir de 18 heures
HALLE AUX GRAINS
Place Président d'Esneval
76570 Pavilly**

A cet effet, vous trouverez ci-joints :

- L'ordre du jour
- L'attestation de présence / Délégation de pouvoir

En cas d'absence, vous avez la possibilité de vous faire représenter par un licencié de votre club ou bien par un licencié d'un autre club représentant lui-même son club. Dans ce cas, il convient de compléter dûment la délégation de pouvoir ci-jointe et la retourner par voie postale ou courriel à

**DISTRICT DE FOOTBALL DE SEINE-MARITIME
13 rue de la corderie
76190 YVETOT
Courriel : district@dfsm.fff.fr**

Faute de quoi vous pourriez être considéré absent et votre club sanctionné de l'amende correspondante.

Nous vous rappelons enfin que vous devez vous munir de votre licence de la saison en cours ou d'une pièce d'identité le jour de l'Assemblée.



L'Assemblée Générale de validation annuelle habituelle se tiendra comme à l'accoutumée dans le courant du mois d'octobre prochain.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Le Président du
D.F.S.M.**



Romain FÉRET